

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2002-2003

20 MAI 2003

RAPPORT D'ACTIVITES

DU SERVICE GENERAL DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNEE 2002(1)

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DE L'EDUCATION
PAR M. **CHARLIER**

(1) Voir Doc. n° 404 (2002-2003) n° 1.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de l'Education a examiné au cours de ses réunions des 7 mai 2003 et 20 mai 2003 (1) le Rapport d'activités du Service général des infrastructures scolaires de la Communauté française pour l'année 2002.

DISCUSSION

M. Charlier souhaite poser une question récurrente qui concerne la problématique du personnel. Il aurait bien aimé obtenir en annexe du rapport l'évolution de ce personnel. En effet, on a souvent dit qu'il y avait pléthore du personnel au niveau du fonds des bâtiments de la Communauté. Des transferts ont été faits. Depuis que la gestion du personnel de tous les fonds est commune, y a-t-il eu d'autres mutations?

M. Charlier souhaiterait connaître la situation actuelle du personnel dans les différentes décentralisations et les transferts qui ont pu avoir lieu vers d'autres fonds. Manifestement, dans les fonds, que ce soit le fonds de garantie, que ce soit le fonds province/commune, on se plaint généralement de manque de personnel. Soit le cadre n'est pas complet, soit il y a un manque de personnel suite à de nouveaux dossiers, comme par exemple le PTPN. Est-il imaginable que des transferts puissent se faire de manière plus performante et plus réelle de façon à ce que les cadres soient complets?

M. Charlier s'étonne par ailleurs de voir dans le rapport au niveau des interventions à la page 43, et plus précisément sur l'article 12.01.03 qu'il n'y a aucune intervention sur toutes les provinces, sauf Namur avec 585 inter-

ventions pour 70 contrats. Cela laisserait supposer qu'il n'y a pas eu d'autres interventions dans les autres provinces, ce qui surprendrait M. Charlier alors qu'il y a eu au total 969 contrats. Il se demande s'il n'y a pas quelque chose qui pose problème à ce niveau. Il serait en effet étonnant que toutes les interventions aient eu lieu à Namur.

La question est liée au fait que quand on regarde la répartition des moyens, M. Charlier constate qu'il y a aujourd'hui plus d'investissements pour la rénovation que pour la construction. C'est peut être assez logique quand on voit l'état des bâtiments, mais d'un autre côté, il y a encore pas mal de demandes existantes qui ne sont pas satisfaites et il constate par exemple, qu'en matière de location de bâtiments administratifs, une seule province recourt à ce type de location alors que toutes les autres provinces en ont fait l'acquisition. A partir du moment où l'on rénove des bâtiments, on ne sait pas programmer les charges d'entretien, puisque quand on regarde l'évolution des charges d'entretien, on voit qu'elle est assez importante tournant autour de 7 millions d'euros. Ce montant paraît énorme pour M. Charlier par rapport à de nouvelles constructions qui dépassent à peine le million d'euros.

M. Charlier se pose dès lors la question sur la programmation de l'entretien des bâtiments scolaires. Celle-ci est liée à la question habituelle du cadastre.

M. Charlier rappelle que la commission des experts est remise en place. Le cadastre existant sur papier, les moyens sont mis à disposition et donc le cadastre devrait être disponible. S'il existe, M. Charlier attend d'en prendre connaissance puisqu'il est l'image arrêtée en 1999/2000 sur l'état des bâtiments scolaires, rappelant à cet égard que, depuis 1986, il n'y a plus eu de cadastre concernant les bâtiments scolaires.

M. Charlier constate que nous ne disposons pas d'une image globale permettant un certain nombre d'échéanciers budgétaires. Dès lors, on travaille au coup par coup. Ce cadastre se révèle dès lors encore beaucoup plus important aujourd'hui.

Concernant le PTPN, M. Charlier remarque que les contraintes administratives sont aussi lourdes que dans le PU. Concernant ce point, M. Charlier souhaiterait connaître la répartition du PTPN entre officiel subventionné et communauté.

M. Rezette, concernant la situation du personnel, s'engage à joindre en annexe du rapport les informations souhaitées par M. Charlier. Il est certain que le personnel du fonds des constructions Communauté française a suivi la même évolution que celle des autres

(1) Ont participé aux travaux de la commission:

Mme Bertouille (Présidente), MM. Huart, Neven, Bailly, Dupont, Léonard, Henry, Charlier (Rapporteur), Mme Corbisier-Hagon et M. Elsen.

Ont assisté aux travaux de la commission:

MM. Brotcorne, Grimberghs, Javaux, Tiberghien, membres du Parlement;

Mme Dupuis, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale et de la Recherche scientifique;

M. Hazette, ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial;

M. Nollet, ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'ONE;

Mme Lemaire, collaboratrice au Cabinet de M. le ministre Nollet;

M. Coulon, attaché au Cabinet de M. le ministre Dupuis;

M. De Stercke, expert du groupe PS;

Mme Platteeuw, experte du groupe Ecolo;

M. Jauniaux, expert du groupe cdH;

M. Liénard, expert du groupe MR.

fonds, c'est-à-dire qu'aucun remplacement dans les départements à la retraite n'a été programmé tant et si bien que le cadre est loin d'être complet et pose de nombreux problèmes dans certaines régions où les départements ne se sont pas faits de manière linéaire et régulière pour tous les services. Ceci explique par exemple qu'à Namur, il n'existe plus qu'un seul architecte qui est l'architecte directeur qui gère l'ensemble de la direction et qui est le seul concepteur disponible pour la régionale.

En ce qui concerne le transfert éventuel d'agents de la Communauté française vers d'autres services, le collaborateur du ministre pense que c'est difficilement imaginable d'autant que les services ont été regroupés dans l'administration générale de l'infrastructure. Pas mal de missions autres que les bâtiments scolaires sont confiées aux agents de la Communauté française, ce qui retarde et complique la tâche pour faire avancer les dossiers.

Pour ce qui concerne la programmation des travaux d'entretien, le collaborateur du ministre précise qu'il est évident que le parc immobilier est très très important et de plus en plus vieux, ce qui requiert des entretiens de plus en plus lourds. La situation financière et la disponibilité budgétaire sont telles que le ministre n'est pas en mesure de programmer de façon systématique des travaux d'entretien. La seule solution dont il dispose est de répondre aux cas les plus critiques. Il a d'ailleurs fixé ses priorités dans une note adressée dans tous les services en les priant de limiter leurs interventions à des travaux de toitures. En préconisant l'entretien des toitures et les installations de chauffage, on évite de mettre à mal le fonctionnement des établissements. Lorsque le ministre a répondu aux cas les plus critiques, il lui reste très peu de possibilités de programmation.

Concernant la question du PTPN, M. Rezette précise que ce budget quoique limité, permet de répondre à un certain nombre de petits entretiens. Nous savons tous que les montants sont limités à 2 millions et demi. Le ministre attend avec impatience le passage aux années futures qui va apporter un complément de dotation qui sera néanmoins substantiel à partir de 2005 voire 2006 et 2007. Cela revient à dire que pour voir la dotation substantiellement augmentée, il faudra attendre 2007. Faire des

programmations avant cette date relève de la gageure; étant donné que pour l'instant le ministre répond aux situations les plus urgentes pour éviter toutes fermetures d'écoles.

Concernant le PTPN, la part revenant à la Communauté française est fixée à 22,5%. Concernant le peu d'ordonnancement dans le courant de l'année 2002, M. Rezette précise que le PTPN a démarré lentement en 2002. Les premiers dossiers ont été acceptés en mai par la commission. Il faut savoir que le processus d'approbation des dossiers quoiqu'on en dise est relativement long, voire plus lourd que le programme d'urgence tant et si bien que les premiers dossiers sont ordonnancés au bout d'une année.

En ce qui concerne le cadastre, le représentant du ministre précise que le ministre a eu l'occasion d'exprimer la manière dont les informations ont été récoltées. Cela s'est fait par des formulaires adressés aux écoles, il y a eu peu de réponses dans un premier temps et après de multiples rappels, on peut globaliser à plus ou moins 60% le taux de réponses obtenues; ce qui fausse en partie le cadastre. En effet, le cadastre ne pourrait être effectif que lorsque nous disposerons de tous les renseignements concernant tous les établissements. Il y a là une première lacune. Ce cadastre a pris du retard par le fait que la commission a été mise à mal par le départ du président. M. Lucien Carlier, vice-président s'est chargé d'établir ou du moins regrouper les informations et d'en tirer le maximum d'informations. Il a consigné cela dans un rapport très volumineux qui est parvenu de façon officielle au ministre. La commission se réunira prochainement pour en discuter et lorsqu'il parviendra de façon officielle au ministre, ce dernier le communiquera aux parlementaires de la commission.

M. Charlier remercie le représentant du ministre pour ces précisions.

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

A l'unanimité des membres présents, la commission fait confiance à la présidente et au rapporteur pour la rédaction du rapport.

Le Rapporteur,
Ph. CHARLIER.

La Présidente,
Ch. BERTOUILLE.